

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°40 Arrêté du 21 novembre 1919 promulguant

n°40

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

21 novembre 1919

Numéro JO

n° 277 du 30/11/1919

Date du numéro

30 novembre 1919

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi du 26 octobre 1919 accordant aux fonctionnaires coloniaux mobilisés un complément spécial le traitement pendant la durée de leur présence sous les drapeaux

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1911 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er. — Est promulguée à la Côte Française des Somalis pour être appliquée selon sa forme et teneur, la loi du 26 octobre 1919 accordant aux fonctionnaires coloniaux mobilisés un complément spécial de traitement pendant la durée de leur présence sous les drapeaux. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

A. Lauret par le gouverneur le secrétaire général du gouvernement carron